

**« Ne vouloir s'assujettir aux observances
de la communauté et ne pas garder ses règlements,
c'est vouloir passer la mer sans vaisseau »**

Coste X 382



CHARTRE DE L'ÉQUIPIÈRE

**« Parce qu'il est à craindre qu'ayant commencé ce bon
œuvre il ne dépérisse... Elles (Les Dames de Charité)
se sont disposées à se joindre en un corps
avec les règlements suivants... »**

Règlement de la 1^{ère} Confrérie de la Charité
08/12/1617

**« Les pauvres souffrent plus par faute d'ordre à les soulager
que de personnes charitables à les secourir. »**

Coste XIII 423



FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT - AIC FRANCE
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE (1935)
AGREEE JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE (1989)
67, rue de Sèvres 75006 Paris – TEL. : 01 45 44 17 56 – FAX : 01 42 22 91 94
www.equipes-saint-vincent.com – federation@equipes-saint-vincent.com

Être équipière Saint-Vincent

**c'est adhérer à un mouvement d'Eglise, fondé par saint Vincent,
pour mener, en équipe, une activité d'insertion avec des personnes en difficulté.**

L'EQUIPIERE S'ENGAGE A :

1. Adhérer au mouvement des Equipes Saint Vincent :

- Adhérer aux statuts de l'Equipe, de la Fédération et au fonctionnement inhérent aux associations régies par la loi de 1901.
- Adhérer à la pédagogie de saint Vincent et aux orientations du mouvement

2. Vivre en équipe :

- Se sentir responsable du fonctionnement et de la pérennité de l'équipe
- Respecter le règlement intérieur de l'équipe
- Venir aux réunions mensuelles de l'équipe et lire la revue
- Accepter de partager les tâches de fonctionnement de l'équipe
- Accepter de participer aux formations proposées afin de mieux comprendre et accompagner les personnes accueillies
- Considérer que tous les biens mis à la disposition de l'équipe doivent servir exclusivement à l'insertion des accueillies des ESV

3. Mener une activité d'insertion :

- Travailler en équipe
- Assurer avec sérieux son activité
- Ecouter sans juger, sans s'imposer, en respectant les différentes cultures et religions

L'EQUIPE S'ENGAGE A :

- Accueillir et considérer l'équipière comme une collaboratrice à part entière
- Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement
- Définir avec elle sa place au sein de l'activité
- Assurer sa formation
- L'aider à prendre des responsabilités
- Lui garantir une assurance adéquate

Signature de l'équipière

Signature du représentant
de l'équipe